

très difficile de déterminer celui qui devra verser l'indemnité parce que l'ouvrier ne travaille pas toujours pour le même patron et, il peut arriver qu'un patron soit requis de payer l'indemnité d'une maladie que l'ouvrier a contractée dans une autre usine.

Ce dernier cas est fréquent et permet au patron de s'exempter, assez facilement, du paiement de l'indemnité, et le travailleur qui a usé sa vie ne reçoit rien.

*
* *

Il semble donc qu'il soit préférable d'établir un statut spécial pour les maladies professionnelles. Ce statut a été notamment établi en Angleterre pour certaines affections, particulièrement pour la siléose des poumons, maladie nettement professionnelle atteignant les ouvriers des diverses industries mettant en œuvre la silice.

La loi s'applique à toutes les industries exposant les travailleurs aux poussières siliceuses ; elle fonctionne au moyen de quatre rouages déterminés.

Le premier consiste en un comité mixte régional, composé de représentants des patrons et des ouvriers et d'un président indépendant.

Il est nommé par le ministre. Il a comme attribution de régler toutes les questions autres que médicales, notamment d'accorder l'indemnité et d'en fixer le montant.

Le deuxième est le médecin spécial qui fait les examens requis par les travailleurs et détermine le degré de l'affection professionnelle.

Le troisième consiste en un comité médical consultatif donnant une décision arbitrale sur les cas soumis par le médecin.

Le quatrième est le fonds de compensation, association mutuelle dans laquelle doivent s'inscrire tous les employeurs intéressés. C'est ce fonds composé des versements de l'industrie qui fournit les indemnités.

De cette manière l'individu patronal est protégé, et c'est l'industrie toute entière qui doit payer les dommages causés dans un endroit où dans un autre aux ouvriers qu'elle a employés.

Ce système est autrement plus juste pour le patron que l'assimilation aux accidents de travail et nous avons cru qu'il valait la peine de le mentionner pour faciliter l'étude du problème que l'on cherche actuellement à résoudre.

Thomas POULIN.

[*Le Travailleur*].



UN PAYSAGE DES VOSGES